

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022

L'An DEUX MIL VINGT-DEUX et le jeudi huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-HELENE SUR ISERE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Mr Daniel TAVEL, Maire.

Date de la convocation : 01/09/2022 – Date de la publication : 01/09/2022

Nombre de conseillers : 15 – Présents : 14 - Votants : 15

Présents : Mr TAVEL Daniel, Mme MERLIN Murielle, Mr BUCHE Daniel, Mme MAGLI Valérie, Mr BRISON Gérard, Mr SIMILLION Pierre, Mme DEGLISE-FAVRE Françoise, Mme FAVRE Véronique, Mr DEGLISE-FAVRE Thierry, Mme ROUVER Aurélie, Mr JOUBERT Christophe, Mr REYNAUD Jérôme, Mme NAVARRO Justine, Mme WEYN Veranne

Absent : Mr WALRAWENS Sébastien (donne pouvoir de vote à Mme MERLIN Murielle)

Secrétaire de séance : Mme DEGLISE-FAVRE Françoise

Présentation : synthèse financière du budget communal 2017-2021 par Madame DEMONET du service de gestion comptable de la Trésorerie : situation financière globalement satisfaisante, avec des marges de manœuvre réelles en matière de fiscalité (taux d'imposition communal faible par rapport aux communes voisines), mais très forte diminution des dotations de l'Etat

Présentation d'Arthur JOLLIVE nouveau responsable des services techniques de la commune

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité - le compte rendu affiché le 19/07/2022 est donc définitif.

Monsieur le Maire demande le retrait de deux points inscrits à l'ordre du jour :

- **La restitution des terrains sportifs par Arlysère à la commune** : il convient d'attendre que la C A délibère en premier, ce point sera inscrit à l'ordre du jour du C A du 22/09/2022 et inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- **La désignation d'un correspondant incendie et secours** : cette désignation doit être faite par un arrêté du Maire, ce sujet sera évoqué en question diverse.

N° 2022– 51 : AVENANT N° 1 – LOT 2 - MAPA SECURISATION ET ENFOUISSEMENT RESEAUX LA PERRIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le lot 2 : voirie du marché des travaux de sécurisation et d'enfouissement des réseaux de la Perrière doit faire l'objet d'un avenant.

La présence de réseaux secs enfouis à 30 cm de profondeur a obligé une modification du tracé initial du chemin du Torchet. De ce fait, une reprise de la structure de la chaussée et du tapis d'enrobé a dû être opérée, pour un montant de 23 548,70 € HT.

A cause de ces modifications, le réseau d'eaux pluviales a dû être adapté, occasionnant une plus-value de 3 000 € HT

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

VU le marché conclu avec l'entreprise en application de la délibération du conseil municipal n° 2020-72 du 14/12/2020 relative aux travaux de sécurisation et d'enfouissement des réseaux du hameau de la Perrière

VU la délibération n° 16 du conseil municipal du 25/05/2020 relative aux délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU les conclusions de l'analyse d'appel d'offres du 21/07/2021,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022 de la commune,

Attributaire du lot 2 : EIFFAGE– 73200 ALBERTVILLE

Montant du marché initial du 23/06/2021 : **84 304,00 € HT**

Montant de l'avenant n° 1 : **26 548,70 € HT**

Nouveau montant du marché : **110 852,70 € HT**

Le C. M. autorise le Maire à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

N° 2022 – 52 : LANCEMENT MARCHÉ RENOVATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation de la salle des fêtes afin de la rendre conforme aux normes de conformité électrique et de sécurité d'incendie, d'accessibilité des personnes handicapées, ...

Il est aussi nécessaire d'effectuer des travaux d'isolation thermique et de revoir le système actuel de chauffage. Cette rénovation ainsi qu'un agrandissement permettront de reconfigurer les différentes salles pour les rendre plus fonctionnelles et modulables.

Une rénovation du foyer et des vestiaires du stade est aussi prévue en tranche optionnelle

Le montant de ces travaux est estimé à 1 500.000 € HT avec le calendrier prévisionnel ci-dessous

Consultation, analyse, attribution et notification du marché de maîtrise d'œuvre	Septembre / octobre / novembre 2022
Projet détaillé - plans – dossier de consultation entreprises Dépôt du permis de construire / dossiers de subvention	Décembre 2022 / Janvier / février 2023
Consultation, analyse, attribution et notification des marchés de travaux	Mars / avril 2023
Travaux	Juin 2023 - printemps 2024

A ce stade, il convient donc de lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée.

La salle des fêtes ne sera plus être louée à partir de juin 2023.

Le C. M. autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée, à signer le marché à intervenir et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstentions)

N°2022 – 53 : MAITRISE D'ŒUVRE - AMENAGEMENT PARKING ET EXTERIEURS - SALLE POLYVALENTE

En parallèle du projet de rénovation de la salle des fêtes, il convient de redéfinir le stationnement et les abords de la salle.

Pour se faire il convient de missionner un bureau d'étude afin de réaliser les plans du projet et les dossiers nécessaires au projet,

Il est proposé de retenir le bureau d'études **NG Tech Conseils – 73200 ALBERTVILLE** pour un montant de **7 500 € H.T**

Le Maire propose de réfléchir à la possibilité de créer un parking fermé en face de salle des fêtes qui serait exclusivement dédié à la salle des fêtes. Il faudra aussi mener une concertation avec les entreprises voisines de la salle pour que l'espace extérieur de la salle des fêtes soit clairement délimitée.

Le C. M. accepte la proposition d'honoraires du bureau d'études NG Tech Conseils aux conditions précitées et autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre de prix et à inscrire au budget les crédits correspondants.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

N° 2022 – 54 : VENTE BALAYEUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ancienne balayeuse de la marque SICOMETAL inutilisée depuis plusieurs années est stockée dans le bâtiment des services techniques.

Monsieur Anthony GOMEZ propose de la racheter en l'état, avec enlèvement par ses propres soins, au prix de 150 €.

Il est proposé de répondre favorablement à sa demande.

Le C.M. accepte la vente de la balayeuse SICOMETAL aux conditions sus mentionnées.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

N° 2022 – 55 : VENTE EPAREUSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une épaveuse a été achetée en 2020 et qu'il convient de vendre l'ancienne qui n'est plus utilisée aujourd'hui. Il s'agit d'une épaveuse de la marque ROUSSEAU, modèle Velthéa de 2009, qui a déjà été soudée (fissures) et réparée de nombreuses fois.

Il est proposé de la vendre en l'état au plus offrant, avec une mise à prix 2 000€.

Le C.M. accepte la vente de l'épaveuse aux conditions sus mentionnées

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

N° 2022 – 56 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET CHAUFFERIE

Afin de faire face à une régularisation à effectuer quant aux charges de chauffage du local loué aux assistantes maternelles, il convient aujourd'hui de procéder à un virement de crédit en section de fonctionnement, sur le budget 2022, comme suit :

Article	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
6156	Maintenance	390.50 €	
673	Titres annulés (sur exercice antérieur)		390.50 €

Le C. M. procède au virement de crédits mentionnés ci-dessus, sur le budget chaufferie bois de l'exercice 2022.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

AFFAIRES DIVERSES

Daniel T :

- Correspond incendie et secours – décret du 2022-1091 du 29 juillet 2022 :

Monsieur le Maire propose de nommer comme correspondant Mme Murielle MERLIN qui s'occupe déjà du PCS de la commune.

- Courrier de remerciement pour la subvention accordée à l'amicale des donateurs de sangs de la haute Combe de Savoie.
- Courrier de demande de subvention de l'association nationale des membres de l'ordre national du mérite : Le CM refuse la demande, les subventions n'étant réservées aux associations locales.

- Point sur les travaux du centre de soins : la maçonnerie est terminée, une étude est lancée pour la climatisation.
- Chemin piétons Perrière à remettre en état avec la pose de chicanes pour interdire le passage aux véhicules à moteur, une réflexion est à mener pour l'ensemble des chemins de la commune.

Muriel :

- Point sur la rentrée des classes : qui s'est bien passée, le nombre d'enfants est en baisse par rapport à l'année précédente, des travaux d'entretien (peinture, installation de nouveaux panneaux de basket, marelles...) ont été fait par le service technique durant l'été. Deux projets de fresque sont en cours : un avec l'école, un autre avec l'espace jeunesse d'ARLYSÈRE. 4 AESH ont été recrutées durant l'été pour s'occuper des enfants souffrant de handicap pendant le temps méridien.
- PCS : système d'alerte rapide à la population mutualisé avec les communes d'ARLYSÈRE en cours de mise en œuvre

Valérie :

- Forum des associations : aura lieu samedi de 9h à 12h
- Fête des lumières : est en cours d'organisation, le show laser sera remplacé par un spectacle de jonglerie lumineuse.
- Repas de fin d'année : avec les anciens et les membres du CM
- Participation des conseillers municipaux aux cérémonies (mariages, baptêmes civils, ...)

Daniel B :

- Courrier de Gérard GRANGER pour l'échange de terrain agricole : parcelle privée de 252 m² (sur laquelle est implantée une route communale) une parcelle communale de 960 m² --> une proposition de rachat de la parcelle va être faite avec frais de notaire et de géomètre à charge de la commune.
- Alpage de la Thuile : une demande d'état des lieux de l'alpage été faite à la société d'économie alpestre pour afin de mettre le futur contrat de location à jour. La route qui monte à l'alpage est en mauvais état.
- Bois communal à vendre – pas de proposition d'achat, l'annonce sera remise en ligne.
- Coupe de bois Besson : 478 T, recette de 2 738 €

Gérard :

- Etude pour les énergies – plan de gestion des économies sur les bâtiments communaux (éclairage public, dépenses énergétiques..)
- Projet d'installation d'un panneau lumineux + borne point wifi à proximité de la Poste, et d'une borne interactive à la Mairie où pourront être consultés les comptes-rendus de CM, infos diverses...
- Réflexion pour la mise en place d'une newsletter bimestrielle à la place du bulletin, la lettre pourra être disponible en version papier (sur inscription en mairie)

Veranne :

- Problème d'éclairage public à la Perrière
- Problème de stationnement dans le lotissement « Biguet » lors des cérémonies religieuses : installation de panneaux pour résoudre ce problème à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

En vertu de l'ordonnance n° 2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 compte rendu provisoire pour information – en attente d'approbation lors du prochain conseil municipal

Le Maire,
Daniel TAVEL

